
Nombre de membres en exercice: 14	Séance du lundi 25 juillet 2016
Présents : 12	L'an deux mille seize et le vingt-cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 18 juillet 2016, s'est réunie sous la présidence de Marie-Madeleine FERAYROLLES.
Votants: 14	Sont présents : Marie-Madeleine FERAYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Alexis ALLAH, Jean-Pierre ANDRAUD, Pierre BOYER, Guy DELBOS, Séverine DOUET, Guy GATIGNOL, Christian MONTEIX, Sébastien TEILLOT, Monique TEILLOT Représentés: Danielle ANDRAUD représentée par Christian MONTEIX, Manuela CABANAC représentée par Pierre BOYER. Excusés: Absents: Secrétaire de séance: Guy DELBOS

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme le Maire accueille M. Philippe BONHOMME, Président du FGDOM qui intervient sur la problématique des campagnols terrestres et les conséquences de leur pullulation.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

M. Christian MONTEIX, qui représente Danielle ANDRAUD, souhaite lire un courrier qu'elle adresse à Mme le Maire et aux membres du Conseil Municipal sur ses absences dues à son travail, les différents mails échangés avec Mme le Maire ainsi que les invitations faites par Mme le Maire pour le dévoilement de la plaque Paul GAYT du complexe sportif.

Jean-Pierre ANDRAUD revient sur les délibérations prises concernant les ventes de parcelles sectionales au profit de M. Roger VERGNE ainsi qu'à M. et Mme NOLET où Mme le Maire s'est abstenue.

Mme le Maire ajoute que les services de la Sous-Préfecture d'ISSOIRE souhaite un courrier de la Mairie argumentant ces ventes car le résultat des élections ne les justifie pas. En effet, il faut tenir compte des électeurs inscrits et non des suffrages exprimés.

Objet: Radiation ensemble touristique

Mme le Maire rappelle que le label « Station Verte de Vacances » a été décerné à l'ensemble touristique de La Tour d'Auvergne et Bagnols le 10 octobre 1978.

Chacune de ces 2 communes, à ce jour, doit certainement disposer d'équipements touristiques répondant aux normes minimales énumérées dans la charte des stations vertes.

Le label est géré pour être attribué aux communes et non plus aux ensembles touristiques. Suite au courrier de Mme le Maire de LA TOUR, M. SIFFERT, animateur réseau, a rencontré M. le Maire de BAGNOLS et l'Office de Tourisme.

C'est pourquoi, Mme le Maire propose au conseil municipal :

- La radiation de l'ensemble touristique Bagnols/La Tour d'Auvergne

M. Guy GATIGNOL regrette que cette démarche ait été lancée et Jean-Pierre ANDRAUD souligne l'incohérence par rapport aux communes nouvelles.

Après délibération, sur la base de 9 voix contre (Jean-Pierre ANDRAUD, Christian MONTEIX, Danielle ANDRAUD, Alexis ALLAH, Guy DELBOS, Monique TEILLOT, Pierre BOYER, Manuela CABANAC et Guy GATIGNOL) et 5 voix pour, le conseil municipal n'est pas favorable à la radiation de l'ensemble touristique "Bagnols/La Tour d'Auvergne".

Objet: Engagement commune Station Verte -

Mme le Maire rappelle que le label « Station Verte de Vacances » a été décerné à l'ensemble touristique de La Tour d'Auvergne et Bagnols le 10 octobre 1978.

Chacune de ces 2 communes, à ce jour, doit certainement disposer d'équipements touristiques répondant aux normes minimales énumérées dans la charte des stations vertes.

Le label est géré pour être attribué aux communes et non plus aux ensembles touristiques. Suite au courrier de Mme le Maire de LA TOUR, M. SIFFERT, animateur réseau, a rencontré M. le Maire de BAGNOLS et l'Office de Tourisme.

C'est pourquoi, Mme le Maire propose au conseil municipal :

- L'engagement de la commune de LA TOUR à présenter un dossier à titre individuel

Après délibération, sur la base de 10 voix contre (Jean-Pierre ANDRAUD, Christian MONTEIX, Danielle ANDRAUD, Alexis ALLAH, Guy DELBOS, Monique TEILLOT, Pierre BOYER, Manuela CABANAC, Guy GATIGNOL et Sébastien TEILLOT) et 4 voix pour, le conseil municipal n'est pas favorable à ce que la commune de LA TOUR D'AUVERGNE s'engage à présenter un dossier à titre individuel pour le label "Stations Vertes".

Objet: Tableau des effectifs / suppression poste adjoint administratif

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet (5 h hebdomadaires) qui n'a plus lieu d'être suite à la démission de l'agent à compter du 1er février 2016

Mme le Maire propose de supprimer 1 emploi d'adjoint administratif de 2ème classe permanent à temps non complet qui n'a plus lieu d'être car non pourvu depuis le 1er février 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la suppression du poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet à compter de ce jour.

Objet: Création poste adjoint administratif de 2ème classe

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet afin de pérenniser l'emploi occupé actuellement par une personne dans le cadre d'un contrat emploi d'avenir qui s'achève le 31 août 2016

Mme le Maire propose de créer 1 emploi d'adjoint administratif de 2ème classe permanent à temps complet à compter du 1er septembre 2016 (poste qui sera occupé par Marie SERRE) car le fonctionnement du secrétariat de mairie de LA TOUR D'AUVERGNE nécessite un agent qui aura la charge d'assurer le suivi et la mise à jour de l'ensemble des labels touristiques dont la commune est titulaire et le remplacement de l'agent titulaire durant ses congés annuels et éventuelles absences et Marie est le référent à l'Ecole Primaire pour les TAP, ce qui, de plus, donne entière satisfaction au corps enseignant et aux parents d'élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur la base de 13 voix pour et 1 abstention (Jean-Pierre ANDRAUD) approuve la création du poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet à compter du 1er septembre 2016.

Objet: Travaux réhabilitation secrétariat de mairie / Dde de subvention -

Les derniers travaux de réhabilitation du secrétariat de mairie ont été réalisés fin 1998 et il s'avère, 18 ans après, que des travaux de rénovation s'imposent (tels que cloisons, peinture, revêtement de sol, électricité, plomberie) avec de nouveaux rangements qui font défaut actuellement et surtout ce lieu de travail est trop exigu pour accueillir 2 agents, le poste de Marie est inadapté, installé sur un bureau de 60 x 50 dans un angle et le Maire ne dispose pas de bureau au rez-de-chaussée. Il faut également prévoir des sanitaires de plain-pied, dans le cadre réglementaire de l'ADAP validé en conseil municipal le 29 septembre 2015.

Mme le Maire a rencontré M. le Président de Sancy-Artense Communauté qui comprend les préoccupations de la commune de LA TOUR D'AUVERGNE et lui a soumis la possibilité d'occuper l'espace à côté de la boucherie.

Le montant de ces travaux est évalué à la somme de 30 000.00 € HT.

Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce programme de travaux et de solliciter la participation financière, au titre de l'année 2017 pour financer ce projet, des services de l'Etat dans le cadre de la réserve parlementaire de Mme Danièle AUROI et du Conseil Départemental dans le cadre du FIC 2017.

Guy GATIGNOL s'interroge quant à la prise en charge des travaux d'un nouveau bureau d'Accueil. A qui incomberont ces travaux ? (Commune ou communauté de communes)

Christian MONTEIX demande si la commune a l'argent pour financer ces travaux. Mme le Maire lui répond que le budget 2017 n'est pas écrit à ce jour.

Après délibération, sur la base de 9 voix pour et 5 abstentions, (Jean-Pierre ANDRAUD, Christian MONTEIX, Danielle ANDRAUD, Pierre BOYER, Manuela CABANAC), Mme le Maire est autorisée à solliciter les subventions permettant de financer les travaux de réhabilitation du secrétariat de mairie.

Objet: Restauration scolaire / convention Collège Sancy Artense

Mme le Maire rappelle la convention signée avec le Collège Sancy-Artense pour l'accueil des élèves de CM1 et CM2 en restauration scolaire.

Ces élèves peuvent bénéficier des prestations de demi-pension du service de restauration du collège, 4 jours par semaine dans la plage horaire de 12 h 00 à 13 h 00

Mme le Maire propose au conseil de maintenir ce fonctionnement pour l'année scolaire prochaine 2016.2017, pour environ 8 enfants.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de Mme le Maire.

Objet: Facture Assainissement Frères ERAGNE à Bughes -

Mme le Maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal le 29 novembre 2006 concernant la redevance assainissement pour M. Georges ERAGNE. Le relevé de compteur d'eau regroupe sa maison d'habitation et son exploitation. Or, il s'avère que l'exploitation agricole n'est pas raccordée au réseau d'assainissement. Il avait, donc, été décidé que seuls, 120 m3 seraient pris en compte pour le calcul de la redevance assainissement chaque année.

Considérant que maintenant, le foyer ERAGNE est composé de 2 personnes, Mme le Maire propose au Conseil de revoir à la baisse les m3 concernant l'habitation, sur la base de 60 m3.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de Mme le Maire.

Objet: Vente coupe de bois Section Eragne et Foin -

Mme le Maire demande au conseil, sur proposition de l'ONF, de fixer la vente en bloc et sur pied d'une coupe de bois de la Section d'Eragne et Foin (Parcelle B - 7.07 ha)

Quelle est l'estimation de cette coupe par l'ONF?

Mme le Maire n'est pas en mesure de fournir cette information mais elle est communiquée par M. Pascal HUGUET, présent dans la salle.

Le conseil municipal, sur la base de 6 abstentions (Jean-Pierre ANDRAUD, Guy GATIGNOL, Pierre BOYER, Manuela CABANAC, Alexis ALLAH et Sébastien TEILLOT) et 8 voix pour, approuve la demande de Mme le Maire sur proposition de l'ONF.

Guy GATIGNOL regrette qu'il n'y ait pas plus de concertation avec les membres de la section et de dialogue de la part de la mairie avant les délibérations.

Mme le Maire rappelle la circulaire du 14 janvier 2014 concernant la réforme du régime juridique des biens de section.

M. Pierre BOYER demande "Qu'en est-il des coupes d'Auzat". Cette question sera examinée lors du prochain conseil municipal, lui répond Mme le Maire

Objet: Adhésion nouvelles communes à l'EPF/Smaf -

Mme le Maire expose au conseil que les communes de Saint Eloy Les Mines – Madriat – Reugny – Malrevers – Boisset – et de la communauté de communes Sumène-Artense ont demandé leur adhésion à l'EPF/Smaf Auvergne

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces adhésions.

QUESTIONS DIVERSES

* Panneau Info : Guy GATIGNOL expose qu'il serait judicieux d'installer sur l'aire de camping-car un panneau d'information (commerces, services, cheminement jusqu'au bourg...) La maquette pourrait être conçue par l'Office de Tourisme. Mme le Maire : il faut penser à prévoir une place pour un affichage ponctuel. Par ailleurs, les 2 bornes WIFI ont été installées au plan d'eau.

* Mme le Maire précise qu'une délibération devra être prise prochainement pour octroyer à la Sté "Au petit Ecureuil" le local de rangement pour entreposer du bois.

D'autre part, une déclaration préalable a été déposée pour l'extension de la terrasse.

* création poste saisonnier : Mme le Maire rappelle le mail adressé aux élus afin qu'elle puisse anticiper et recruter un assistant de surveillant de baignade.

Bernard FERAYROLLES ajoute que le maire et les adjoints doivent traiter rapidement les problèmes rencontrés au quotidien et qu'il est nécessaire, dans l'attente d'une régularisation de délibération, de solutionner ces problèmes.

Guy GATIGNOL rappelle que seuls, le maire et les adjoints ont un pouvoir de police et que par conséquent, l'assistant du surveillant de baignade ne pourra pas faire grand-chose pour gérer les incivilités, un gendarme aura plus d'impact. Mme le Maire a pris contact avec les services de la gendarmerie pour leur demander de faire quelques contrôles.

Jean-Pierre ANDRAUD et Christian MONTEIX rappellent le problème du stationnement empêchant l'accès des services de secours.

* Le sentier botanique sera réhabilité, lors de la prochaine année scolaire, dans le cadre d'un projet éducatif par le Collège Sancy-Artense avec les professeurs de SVT, Technologie, d'Anglais et d'Allemand.

Mme le Maire a également demandé à ce que le panneau en bas de Natzy soit traduit.

* Jean-Pierre ANDRAUD demande où en est l'entretien du panorama des Orgues.